



Association de la Ville et des Communes
de la Région de Bruxelles-Capitale asbl

Vereniging van de Stad en de Gemeenten
van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest vzw



Monsieur Rachid MADRANE
Secrétaire d'Etat chargé de l'Urbanisme
Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
Botanic Building
Boulevard Saint-Lazare, 10 – 12^{ème} étage
1210 BRUXELLES

Nos réf. : EVO/alv/3383

Contact : Olivier Evrard (02/238.51.45)

Bruxelles, le 15 octobre 2013

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Concerne : Réforme des infractions urbanistiques

Nous avons appris qu'un projet de réforme du régime juridique des poursuites des infractions urbanistiques était actuellement en préparation. Celui-ci vise principalement à introduire la possibilité, pour la Région, d'infliger des sanctions administratives.

L'Association souscrit pleinement à cet objectif.

En effet, la multiplication des infractions urbanistiques porte atteinte au cadre de vie et à la qualité architecturale de notre Région. Actuellement, les procédures mises en œuvre s'étalent sur de nombreuses années, tandis que les infractions les moins importantes sont le plus souvent classées sans suite. Par comparaison, le système mixte de sanctions pénales et administratives en matière d'infractions environnementales a prouvé son efficacité.

Il convient dès lors d'améliorer l'effectivité de la sanction des infractions urbanistiques, grâce notamment à un renforcement des moyens humains et financiers mis à disposition des autorités administratives mais également grâce à une redéfinition des instruments légaux leur permettant de sanctionner efficacement les petites infractions.

L'Association demande à cet égard que le pouvoir qui supporte la charge du constat bénéficie du produit des amendes consécutives à ces infractions. La recherche et la constatation des infractions commises sur le territoire communal nécessitent en effet des moyens humains et financiers importants pour les communes.

Par ailleurs, les communes étant directement concernées, nous souhaiterions être associé à l'examen du projet en cours de préparation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de notre très haute considération.

Marc COOLS
Président